

UNIVERSITE PANTHEON-ASSAS (PARIS II)

Année Universitaire 2017-2018

DROIT FISCAL DES AFFAIRES 2 (1290)

Monsieur le Professeur BLANLUET

Magistère de Juristes d'Affaires 2^{ème} année

Maîtrise Droit, Droit des Affaires

Maîtrise Droit, Droit Notarial

PARTIEL – SECOND SEMESTRE

Epreuve du 28 mai 2018 de 8h30 à 11h30

Ouvrage Autorisé : le Code Général des Impôts (à l'exclusion du mégacode Dalloz)

Calculatrices 4 opérations autorisées

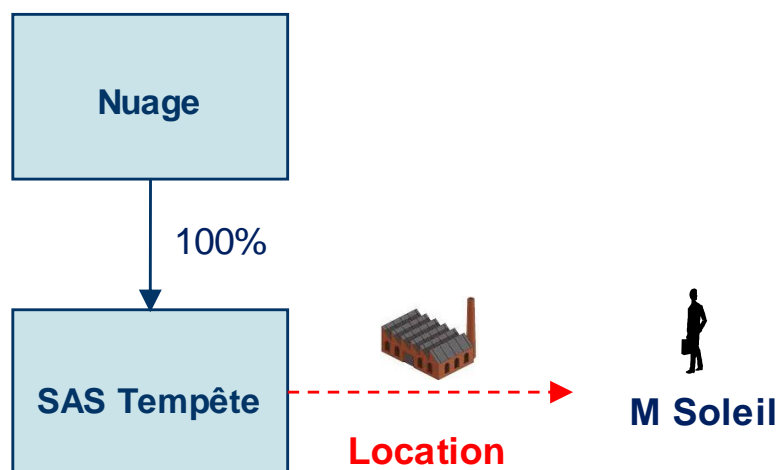
Sujet I – Théorique

L'évolution de la théorie de l'abus de droit fiscal face à la multiplication de clauses anti-abus.

Sujet II – Pratique

Exercice 1 – Revenus distribués (3 points)

La société Nuage, domiciliée au Panama, détient une participation de 100% dans la SAS Tempête, soumise à l'IS en France. La SAS Tempête est propriétaire d'un appartement de 300 m² avenue Montaigne, qui est mis gracieusement au titre de l'exercice 2018 à la disposition de Monsieur Soleil, ancien directeur général de la SAS Tempête. La SAS Tempête a réalisé un déficit fiscal au titre de l'exercice 2018.



1. (1,5 points) Vous êtes inspecteur des impôts et avez déjà redressé la SAS Tempête au titre de la mise à disposition à titre gratuit de l'appartement à Monsieur Soleil sur le fondement de l'acte anormal de gestion. Sur quel(s) fondement(s) entendez-vous dorénavant rectifier Monsieur Soleil ? Justifiez votre réponse. Quelle sera l'assiette imposable et la catégorie d'imposition ?

2. (1,5 points) Même question mais cette fois-ci l'appartement est mis gracieusement à disposition de la société Nuage et il vous est indiqué que cette mise à disposition gracieuse n'avait pas été identifiée comme telle en comptabilité. Le cas échéant, comment la société Nuage sera-t-elle imposée ?

Exercice 2 - TVA (6 points)

La société Horizon a constaté au cours du mois de mai 2018 les opérations suivantes en comptabilité :

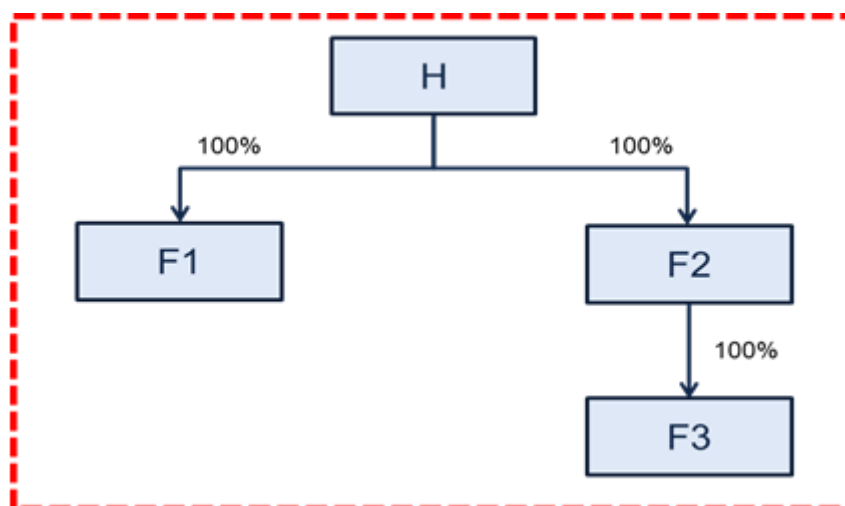
1. Livraison de marchandises aux Etats-Unis, pour 70 000 euros ;
2. Prestation de conseil immatériel à une SCI italienne, pour 30 000 euros ;
3. Provision sur prestations de conseil à une entreprise allemande, à effectuer en août, pour 50 000 euros ;
4. Livraison de marchandises en Hollande, pour 25 000 euros ;
5. Perception d'une indemnité d'un concurrent, pour réparation d'un préjudice commercial, à hauteur de 10 000 euros ;
6. Perception d'une redevance de concession de marque en provenance d'Italie, pour 15 000 euros ;
7. Perception de 150 000 euros de dividendes en provenance de sa filiale belge ;
8. Perception de 50 000 euros d'intérêts sur les prêts consentis à ses filiales.

1. (4 points) Calculez le montant de TVA exigible par l'entreprise au titre du mois de mai 2018.
2. (1 point) Déterminez le coefficient de déduction de la société Horizon à partir des opérations ayant concouru au chiffre d'affaires de la société (voir question 1 ci-dessus) ?
3. (1 point) La société a réalisé les opérations suivantes avec ses fournisseurs au titre du mois de mai 2018 :
 1. Achat de marchandises au Maroc, pour 20 000 euros ;
 2. Paiement d'un acompte de 50 000 euros sur l'achat de marchandises auprès d'un fournisseur français, marchandises qui seront livrées en septembre.

Quel est le montant de TVA déductible sur le mois de mai 2018 au titre de ces opérations ?

Exercice n° 3 – Intégration fiscale (4 points)

La société H détient 100% du capital des sociétés F1 et F2. Cette dernière détient en outre 100% du capital de la société F3. Ces sociétés ont formé à compter du 1^{er} janvier 2016 un groupe d'intégration fiscale.



1. (2 points) Sachant que chaque société a réalisé un résultat comptable de 1 million d'euros en 2017, et que F3 avait comptabilisé des déficits à hauteur de 2 millions d'euros avant son entrée dans l'intégration, vous déterminerez les conséquences sur les résultats individuels et sur le résultat d'ensemble des opérations suivantes :
 - Distribution de dividendes de 100 000 € par F3 à F2 ;
 - Dotation par F2 d'une provision pour dépréciation des titres de F3 de 50 000 €.
2. (1 point) En 2017, F1 a vendu un immeuble à F3 pour 200 000 €, acheté 100 000 € à une société tierce au groupe. Il s'avère que ce bien valait en réalité 250 000 €. Quelles sont les conséquences de cette opération sur les résultats individuels des sociétés F1 et F3, ainsi que sur le résultat d'ensemble du groupe ?

3. (1 point) Après quelques années d'intégration, la société F1 est cédée hors du groupe. Si la société sort du groupe en cours d'exercice, le résultat fiscal acquis depuis l'ouverture de l'exercice jusqu'à la date de sortie est-il compris dans le résultat d'ensemble du groupe ?

Exercice n°4 – Droits d'enregistrement (3 points)

La société anonyme Alpha, qui distribue des produits alimentaires Bio, possède une filiale à 100%, la société Beta. La société Alpha décide d'apporter à la société Beta (i) son fonds de commerce d'une valeur de 1 000 000 euros, (ii) une dette de 500 000 euros ainsi que (ii) son stock de produits Bio pour 500 000 euros.

1. (2 points) Décrivez les droits d'enregistrement dus lors de ces apports successifs et optimisez-en le coût, si possible.

2. (1 point) De son côté, le dirigeant de la société Beta accepte d'apporter 100 000 euros en numéraire ainsi qu'un fonds de commerce d'une valeur également de 100 000 euros dont il était jusqu'à présent propriétaire. Décrivez les droits d'enregistrement applicables à cet apport.

Exercice n°5 Questions de cours (4 points)

1. (1 point) Comment la décision du Conseil constitutionnel du 20 juin 2014 Epoux Machillot a-t-elle modifié le régime applicable au rachat par une société de ses propres actions ?

2. (1 point) L'application du régime de faveur des fusions prévu à l'article 210 A est-elle nécessairement subordonnée à l'obtention d'un agrément préalable auprès de l'administration fiscale dans le cadre de l'absorption d'une société française par une société étrangère ?

3. (1 point) Le régime mère-filiale prévu aux articles 145 et 216 du CGI est-il applicable en cas de distributions irrégulières de bénéfices ?

4. (1 point) Comment les distributions de dividendes sont-elles imposées entre les mains des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 ?
